

PAGES	PAGES	PAGES			
	Comment se prouve vente aux enchères	123		Le vendeur doit donner à l'acheteur tout ce qu'il a retiré de la succession	142
165	Obligations qu'elle produit	123		L'acheteur doit rembourser au vendeur tout ce qu'il a payé pour la succession	142
165	Droit de l'encanteur si l'acheteur ne paie pas le prix	124		Ventes forcées — Ont lieu pour satisfaire un jugement	146
	Vente des créances et actions — Quand elle est parfaite entre les parties	127		Droit de l'acheteur évincé contre le débiteur et le créancier	147
30	Quand parfaite en face des tiers	128		Droit de l'acheteur contre le créancier s'il y a eu des informalités dans la saisie	148
35	Vente de créance en comprend les accessoires . .	136		Dans les ventes sur expropriation il n'y a pas de garantie contre l'éviction	149
36	Les arrérages d'intérêt n'y sont pas compris	137		Voiturier — Ce que c'est	247
1	Garantie qui résulte d'une vente de créance	137		Obligé de recevoir et de transporter personnes et choses	248
4	La garantie de solvabilité du débiteur ne s'entend que de sa solvabilité lors de la vente, et jusqu'à concurrence du prix payé	139		Quand commence sa responsabilité	250
7	Ventes des droits litigieux — Celui contre lequel vendus peut s'en libérer en remboursant prix payé	143		N'y échappe qu'en prouvant cas fortuit ou force majeure	251
	Cas où ce droit lui est refusé	144		Avis des voituriers limitant leur responsabilité n'affectent que ceux qui les ont lus	251
10	Vente de droits successifs — Ce que c'est	140		Sa responsabilité quant aux sommes d'argent et autres choses précieuses	252
1	Ce qu'y garantit le vendeur	140		A droit de rétention sur les choses transportées	255
3	Quand passe la propriété des choses comprises dans la succession . .	141		Libéré par la réception de la chose et le paiement du fret	255
7	Si des créances sont comprises dans la succession la vente doit être signifiée aux débiteurs	141			